

ACTUALITÉS

Succès de la journée régionale d'échanges consacrée au Projet des usagers!

Clôture du service AUPRES

Dossier

2019 : je crée mon dossier médical partagé

La revue trimestrielle de France Assos Santé ARA Décembre 2019



Directeur de publication : François Blanchardon

Rédacteur en chef : Régis Bourgeat

Comité de rédaction : Jean Amichaud, Véronique Aranega, Magalie Aveline, Cynthia Boutaricq, Christian Brun, Jan-Marc Charrel, Sarah Cheddad, Hélène Dauvilaire, Adrien Delorme, Claire Denuel, Ahmel Djioui, Sandra Gomes, Armelle Kowalczyk-Renier, Sylvie Laforêt, Jeanine Lesage, Loïc Massardier, Lydie Matéo, Jean-Marie Morcant, Serge Pelegrin, Laurie Perrod, Roger Picard, Marie-Catherine Time Maquette et mise en page : Magalie Aveline, Julia Favre-Félix Impression : France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Crédits photos : © droits réservés

Pour contacter la rédaction :

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

129 rue de Créqui 69006 Lyon Tél : 04 78 62 24 53

 $Courriel: \underline{auvergne\text{-}rhone\text{-}alpes@france\text{-}assos\text{-}sante.org}$

Sommaire

Edito	5
Agenda	6
Formations 2020	7
Compte-rendus	8
Conférence-débat "Mauvais Air"	8
Assemblée Régionale du 28 novembre	17
Dossier	22
2019 : je crée mon dossier médical partagé	
Actualités	25
Clôture du service régional AUPRES	25
Journée Régionale d'échanges sur le Projet des usagers	26
Enquête BVA pour France Assos Santé : notre système de santé de plus en plus malade !	29

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes, une « voix des usagers » renouvelée... et entendue

L'année 2019 touche à sa fin. Au-delà de nos actions quotidiennes, la délégation s'est attachée à de nouveaux défis tout au long de ces douze derniers mois : des défis répondant à l'actualité mais aussi à notre volonté d'aller plus loin et de donner une nouvelle dimension au mouvement des usagers.

Cependant, parmi ceux-ci, notre service AUPRES, qui proposait une information et un accompagnement personnalisé à tout usager de la région en difficulté dans son parcours de santé, cessera de fonctionner au 31 décembre. En effet, malgré les sollicitations, et la pertinence dans la réponse aux besoins exprimés ou le dynamisme de la part des équipes, les financeurs, prompts à mettre « l'usager au centre », n'ont pas souhaité soutenir un service qui propose pourtant de partir de leurs besoins exprimés. Il est à craindre – ou à espérer ? – que dans ce domaine nous ayons eu raison trop tôt. Cette tribune est l'occasion pour moi de remercier nos équipes qui se sont mobilisées pour faire vivre ce service depuis deux ans. Je remercie également tous les acteurs de terrain qui nous ont fait confiance au bénéfice des usagers pour lesquels « AUPRES » s'est révélé un appui précieux, car adapté.

Heureusement, nos autres combats ont été couronnés de davantage de succès et nous donnent confiance en l'avenir.

Parmi les grands « chantiers » du mouvement des usagers : le lancement du Dossier médical partagé (DMP), fin 2018. Dans notre région, nous avons fait le choix de

placer cette thématique au cœur de l'édition 2019 de la Journée européenne de vos droits en santé (JEDS). Cela a ouvert la voie à des partenariats avec les 12 Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM). Une première! Avec plusieurs milliers d'ouverture de DMP à la clé et, sur certains territoires, le point de départ à des partenariats durables entre établissements et Assurance maladie. Le DMP a également été au cœur de nos réunions et nous avons beaucoup échangé avec notre réseau autour de sa création, de sa mise en place, et de son avenir. 2019 a posé le cadre: les efforts vont naturellement se poursuivre en 2020!

2019 a également été l'année du renouvellement des mandats des représentants des usagers (RU) au sein des Commissions des usagers (CDU) des 306 établissements de notre région. Un important travail a été mené, en étroite collaboration avec l'ARS, pour que le plus grand nombre de mandats soit pourvu. Communication, information, accompagnement du réseau régional des associations agréées... au terme de cette mobilisation, 72 % des mandats sont d'ores et déjà pourvus. Autre bonne nouvelle : plus de 200 nouveaux RU ont rejoint le mouvement et représentent 30 % du nombre total des RU en CDU. A l'heure de la « crise » du bénévolat, c'est une belle réussite! Après cette phase de renouvellement, place à l'accompagnement et la formation de ces nouvelles recrues, pour qu'elles prennent en main leur mandat dans les meilleures conditions. Et notre mobilisation ne doit pas fléchir pour pourvoir les mandats restés vacants. Notre programme de travail 2020 s'annonce bien rempli...

Enfin, parmi les nouveautés de 2019, je soulignerai le positionnement de notre délégation comme porteur de plaidoyers. Les instances de notre délégation l'ont même érigée comme orientation stratégique (nous en parlions lors du dernier édito). Plusieurs fois cette année, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi su concrétiser sa vocation à porter « la voix des usagers ». Les deux derniers exemples en date :

- « Conseil territoriaux de santé » (CTS) : au terme d'une étude menée auprès des RU siégeant dans ces instances départementales révélant les difficultés rencontrées, nous avons adressé nos préconisations à l'ARS pour en améliorer le fonctionnement (télécharger le plaidoyer sur les CTS). Celle-ci y a répondu en mobilisant 150 000€ pour les doter d'un secrétariat, indispensable support à leurs travaux. Pour aller plus loin, nous avons ensuite établi notre propre vision des CTS, espérant donner un nouveau souffle à cette instance de démocratie en santé qui a un rôle important à jouer à l'heure de la territorialisation du système de santé.

- Qualité de l'air dans les métropoles régionales : la conférence-débat qui s'est tenue le 28 novembre dernier (compte rendu ici) a été l'occasion de lancer un appel à l'attention des futurs candidats aux élections locales pour lutter contre ce phénomène devenu un fléau (48 000 à 67 000 décès prématurés par an dans notre pays). Télécharger le plaidoyer sur la qualité de l'air

A la faveur de notre transformation de « CISS » en « France Assos Santé », la « voix des usagers » s'impose davantage dans le paysage régional. Pour cela, nous sommes riches de nos partenaires passés, actuels et à venir, riches des approches de nos 140 associations membres, riches de nos actions, nombreuses, pour promouvoir les droits en santé, pour former, informer et soutenir les représentants des usagers. N'en doutons pas : 2020 nous permettra d'aller (encore) plus loin, ensemble !

Je souhaite à chacun et chacune d'entre vous de très belles fêtes de Noel et du Jour de l'An.

François Blanchardon

Président de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

EN BREF

Succès pour le 2^{ème} Séminai'RU organisé le 12 décembre dernier à Oullins (Métropole de Lyon) et consacré aux Trajectoires de Santé!

Malgré les grèves, vous êtes une quarantaine à nous avoir rejoint pour une journée originale. Au programme : intervention mais aussi théâtre forum sur les parcours de santé et ateliers pour mieux appréhender les ressources, structures et acteurs qui jalonnent les parcours de vie / parcours de santé des usagers. Merci pour vos retours positifs sur cette journée.

Bientôt disponible, le livret
"TRAJECTOIRES" téléchargeable en ligne

Programme de formation

1er semestre 2020

A destination des nouveaux RU

	16 et 17 janvier - La Voulte-sur-Rhône (07)
	6 et 7 février - Clermont-Ferrand (63)
RU, en AVANT! (formation de base obligatoire)	12 et 13 mars - Lyon (69)
- 2 jours	2 et 3 avril - Saint-Etienne (42)
	14 et 15 mai - Lyon (69)
	4 et 5 juin - Clermont-Ferrand (63)

Pour les RU siégeant en CDU* et ayant suivi « RU en avant ! »

	24 mars - La Voulte-sur-Rhône (07)
RU en CDU	9 avril - Issoire (63)
	28 mai - Lyon (69)
	16 juin - Saint-Etienne (42)

Pour tous les RU (selon profil)

	•	a
RU en CCIAM	•	07 is surface. Lyon $(C0)$:
RU en CCIAM	<u>.</u>	27 Janvier - 1 von (69) :
	:	
: — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	i .	J J- (/;

A destination des RU ayant déjà suivi une formation / expérimentés

Faire dire plutôt que dire ? Le RU et l'expression des	21 ianvior Lyon (60)
<u>usagers</u>	21 janvier - Lyon (69)

A destination des acteurs associatifs (RU, bénévoles, responsables associatifs...)

Et si moi aussi je devenais RU?		11 février - Lyon (69)
•	······································	······································

Inscriptions et information

- 1 Téléchargez le bulletin d'inscription de la (des) formation(s) qui vous intéresse(nt) en cliquant sur le titre de la formation
- 2 Complétez-le et renvoyez le par courrier (adresse postale ci-dessous) ou par e-mail auprès de <u>araformation@france-assos-sante.org</u>
- 3 Vous recevrez une confirmation par mail

Pour toute question ou demande d'information : 04 78 62 17 00 ou <u>araformation@france-assos-sante.org</u>

Mauvais Air

Conférence-débat 28 novembre 2019



François BLANCHARDON, président de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes, ouvre cette dernière conférence-débat de l'année 2019 consacré à la pollution de l'air et son impact sur la santé. Il replace le contexte de la matinée en rappelant que la qualité de l'air et l'impact de la pollution atmosphérique sont aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique et de qualité de vie : plus de 8 millions de décès prématurés dans le monde seraient causés par la pollution de l'air, dont 3,8 sont attribués à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations, selon l'Organisation Mondiale de la Santé. Depuis octobre 2013, l'OMS classe la pollution de l'air extérieur comme cancérogène certain pour l'homme.

" Il est invisible, souvent inodore, incolore et pourtant, il est partout. Et comme l'eau que l'on boit, l'air que l'on respire n'est pas seulement un déterminant de santé : c'est un déterminant de vie. "

Depuis, les rapports européens et les plans nationaux identifient clairement la santé environnementale comme une priorité absolue. Il n'est plus possible d'ignorer les effets d'un mauvais air sur la santé, qu'ils soient immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...). « Alors que, pour paraphraser l'association Geenpeace, les grandes villes suffoquent, il nous est apparu urgent de proposer aux citoyens de notre région un temps d'information et de débat sur le sujet des liens entre santé et qualité de l'air. »

Il annonce ensuite le programme de la matinée avant de laisser la parole au premier intervenant.

Intervention « éclairante et inspirante »

Jean-François JULLIARD, directeur général de l'association Greenpeace France, réseau international d'organisations indépendantes qui agissent selon les principes de nonviolence pour protéger l'environnement, la biodiversité et promouvoir la paix.

Greenpeace s'intéresse depuis plus de 2 ans à la question de la qualité de l'air, une thématique très en lien avec les bouleversements climatiques actuels. Beaucoup de sujets environnementaux sont désormais traités dans l'espace public mais la pollution de l'air est encore trop peu investie alors qu'elle sous-entend des enjeux colossaux.

La qualité de l'air c'est avant tout une question de santé, on compte aujourd'hui 48 000 décès prématurés liés à la qualité de l'air par an en France, voir 67 000 selon les instituts de recherche. Cela représente 180 décès par jour et c'est donc la troisième cause de mortalité après l'alcool et le tabac. A ces données alarmantes nous pouvons aussi ajouter l'augmentation des maladies respiratoires, des maladies cardiovasculaires ou encore des cancers. Une autre étude montre que 3 enfants sur 4 en France sont exposés à un air de mauvaise qualité et donc, potentiellement dangereux.



Notre préoccupation doit aujourd'hui se porter sur la pollution que l'on voit, mais aussi celle que l'on ne voit pas, la pollution de fond qui est invisible mais présente chaque jour. Les pics de pollutions sont particulièrement médiatisés et nous alertent sur ces questions majeures. Ces mesures demandées par l'Etat sont importantes car elles sensibilisent le public à ces questions, mais elles ne sont pas suffisantes. Ces moments d'alertes ponctuels ne reflètent pas la dimension chronique de cette pollution, présente tout au long de l'année.

En France, la mauvaise qualité de l'air a plusieurs origines : agricultures, industries... mais en ville, se sont bien évidemment les transports qui sont la principale cause de pollution.

Au-delà de l'enjeu de santé, il y a aussi l'enjeu environnemental car le transport c'est 1/3 des émissions de gaz à effet de serre. C'est le secteur qui a le plus dépassé son « budget carbone » en 2018 avec +12% par rapport aux seuils instaurés pour limiter l'impact du réchauffement climatique. Le transport, c'est aussi le premier consommateur de produits pétroliers. Greenpeace lutte pour limiter l'utilisation des énergies fossiles, qui elles, ne sont pas infinies.

Face à cette problématique de taille, Greenpeace et d'autres associations ont assigné l'Etat Français en justice devant le Tribunal administratif de Paris pour « inaction face aux changements climatiques ». Leur objectif est de faire reconnaître par le juge l'obligation de l'État d'agir pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C, afin

de protéger les Français face aux risques induits par les changements climatiques.

Au-delà des enjeux santé et environnementaux, il y a aussi des enjeux liés à l'usager public puisque 50% de la voirie est occupée par des routes et des places de stationnement. Cette artificialisation des sols pour construire ces infrastructures a aussi un réel impact sur la biodiversité.

Enfin, le climat c'est aussi des enjeux politiques et financiers puisque la France a été condamnée par la cour de justice européenne car elle a dépassé le taux imposé de dioxyde d'azote et risque encore des sanctions financières. Ce taux a été dépassé au niveau national mais on retrouve aussi des excès au niveau régional et notamment dans la région lyonnaise. Les nouvelles échéances municipales vont permettre de remobiliser les politiques et les citoyens

sur ces questions. Il s'agit désormais d'un débat collectif qui n'est plus réservé aux experts, chacun doit agir à son échelle.

Plusieurs choses doivent être mises en œuvre rapidement :

- Adopter un regard différent par rapport à la mobilité car nous avons besoin de



Comptes-rendus

nous déplacer mais nous n'avons pas nécessairement besoin de voiture. Se questionner sur l'utilité de nos déplacements, les moyens et les aménagements possibles de notre vie quotidienne.

- Modifier notre imaginaire individuel et collectif : la voiture ne doit plus être perçue comme un symbole de liberté, d'indépendance, de virilité ; le permis de conduire ne doit plus être un prérequis.
- Favoriser les modes de transports doux pour se déplacer autrement et mieux : les transports en commun, le covoiturage, l'auto partage, le vélo et la marche à pied. Bien évidemment, ce changement ne pourra se faire sans l'implication des décideurs politiques et économiques qui doivent porter ce nouveau modèle.
- Réorganiser les centres villes et mettre fin à la prolifération des centres commerciaux dans les périphéries qui nécessitent des déplacements.
- Favoriser les nouveaux outils comme le télétravail ou les téléconférences.

" Avec un peu d'audace politique et une forte mobilisation citoyenne nous pouvons accélérer le changement pour avoir un air plus respirable, partout sur le territoire. "

Ces propositions doivent s'adapter en fonction des besoins et des capacités de chacun pour être efficaces. Le rôle de Greenpeace, c'est de diffuser ces solutions et de les porter à un niveau supérieur. Son engagement récent et mondial sur la question de l'air sera une priorité pour les années à venir. Greenpeace est une organisation internationale présente dans une cinquantaine de pays où il y a de réels enjeux environnementaux car le climat c'est avant tout l'affaire de tous.

En parallèle, l'association intervient aussi sur la déforestation, la protection des océans, la diminution de la consommation de viande, notamment dans les écoles. Greenpeace lutte au quotidien, conjointement avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et repose sur des méthodes scientifiques de plaidoyer, de recours juridiques et d'actes de désobéissances civiles.

La responsabilité est commune, il est essentiel d'interpeller tous les acteurs :

- Les décideurs nationaux qui peuvent réguler l'industrie automobile, investir dans la mobilité durable ;
- Les élus des villes qui peuvent se saisir sérieusement de ces sujets, mettre en place des zones à faible émission, prioriser les transports en commun ;
- Et les citoyens qui peuvent accélérer le changement.

Beaucoup de gens se mobilisent aujourd'hui pour le climat, c'est devenu un véritable enjeu. Nos villes se transforment à une vitesse incroyable et nous devons poursuivre nos efforts. Les villes sans voiture sont des projets concrets qui sont étudiés dans d'autres pays. Avec un peu d'audace politique et une forte mobilisation citoyenne nous pouvons accélérer le changement pour avoir un air plus respirable, partout sur le territoire.

Table ronde 1 : quels leviers collectifs pour une meilleure qualité de l'air dans les métropoles sont-ils mobilisables ?

David KIMELFELD, Président de la Métropole de Lyon

Eric PIOLLE, Maire de Grenoble

Marie-Blanche PERSONNAZ, Directrice associée d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Pierre DORNIER, Chargé de mission « Air, Climat » de la fédération européenne pour le transport et l'environnement

a) Lorsqu'on parle de santé et de qualité de l'air dans la Métropole de Lyon, que peut-on mettre en œuvre, qu'est ce qui a déjà été mis en œuvre et quels sont les principaux freins ?

David KIMELFELD

Sur la métropole lyonnaise, les résultats en matière de qualité de l'air et de transition énergétique ont bien progressé, mais ce n'est pas suffisant. Il y a deux niveaux d'actions : les pics de pollution et la pollution de fond. La Métropole a aujourd'hui beaucoup d'outils et de leviers pour agir et doit prendre ses responsabilités. Le rappel à l'ordre qui a été fait au niveau des régions sur le dépassement des taux de dioxyde d'azote a été fait par l'Etat, qui lui-même a été interpellé par l'Europe, ce sont ces différents niveaux qui sont impliqués dans cette question.

La Métropole de Lyon a décidé d'agir principalement sur deux axes : les mobilités et le logement.

Sur la question des mobilités, des zones de faible émission ont été mises en place en 2017 pour les véhicules industriels et les véhicules de livraisons. Une action pédagogique a aussi été lancée avec la mise en place d'une vignette sur les véhicules polluants, qui devrait se durcir à partir de janvier 2020. Enfin, la Métropole mène une politique de valorisation des modes de transports doux et veut doubler l'investissement dans des transports performants pour convaincre les citoyens de changer leurs habitudes.

Sur la question des logements, la Métropole souhaite rénover de manière écologique 200 000 logements d'ici 2030 et le budget sera doublé d'ici la fin du mandat du président de la Métropole pour atteindre cet objectif.

b) Que peut-on mettre concrètement en place dans une ville pour améliorer la qualité de l'air ? Comment peut-on améliorer la qualité de l'air et pourquoi ?

Eric PIOLLE

Grenoble est la première ville qui a signé un protocole de gestion des pics de pollution, acteurs économiques, préfets, acteurs médiatiques ce sont réunis autour de la table pour l'occasion. Ainsi, avant la vague nationale de pollution de décembre 2016, Grenoble était la seule ville préparée avec un plan d'action pour agir dans ce genre de situation.

Cette anticipation est l'une des réponses qui peut être apportée pour améliorer la qualité de l'air, mais d'autres

propositions concrètes se sont aussi réalisées. Grenoble est la seule ville qui a obtenu la première voie de covoiturage sur une autoroute française qui sera mise en place dès l'été prochain afin de favoriser un mode de transport alternatif et plus doux pour l'environnement.

Parallèlement à ces actions menées par les politiques, un projet sur la qualité de l'air intérieur a été lancé il y a 4 ans par l'Agence de l'Environnement de la Maitrise de l'Energie (ADEME) qui confronte plusieurs logiques : énergéticiens, acteurs associatifs, citoyens, afin d'améliorer les infrastructures et se protéger ainsi du mauvais air.

"Les politiques ne peuvent plus se contenter d'être la « voiturebalais » sur ces questions majeures, ils doivent prendre conscience de l'urgence et avoir le courage d'arrêter ce qui nous tue. "

Enfin, l'amélioration de la qualité de l'air, c'est avant tout une modification radicale de notre imaginaire. Il est fondamental que nous repensions notre façon de fonctionner et de nous déplacer dans l'espace public. La question de la santé touche tout le monde, il faut privilégier le bien commun et le vivant et cela passera forcément par une modification de nos représentations. Il faut changer nos perspectives et redéfinir nos priorités face à l'urgence. Les politiques quant à eux, doivent nous garantir cette sécurité (la mobilité, la santé, la qualité de l'alimentation...) et doivent imposer le changement pour améliorer la qualité de l'air. Les politiques ne peuvent plus se contenter d'être la « voiture-balais » sur ces questions majeures, ils doivent prendre conscience de l'urgence et avoir le courage d'arrêter ce qui nous tue.



Comptes-rendus

Les questions / remarques de la salle :

- Comment peut-on faire évoluer les choses concrètement ?
- Supprimer les voitures à essences n'est-ce pas une fausse bonne idée ? Pouvons-nous envisager l'utilisation du gaz naturel véhicule (GNV) comme solution intermédiaire ?

Eric PIOLLE

L'évolution est possible si elle est accompagnée à la fois par des actions individuelles mais aussi par des dispositions contraignantes collectives.

Dans les cantines des écoles de Grenoble par exemple, il y a désormais des repas végétariens qui sont proposés aux enfants. La volonté individuelle n'est pas suffisante si elle n'est pas accompagnée d'une orientation collective. Les politiques doivent fixer le cap et arbitrer sur des propositions en se souciant du bien-être de leur population. La contrainte va augmenter et chacun va devoir suivre la ligne directive qui nous permettra, à tous, de mieux vivre.

Des projets de loi sont étudiés constamment. Sur le trafic aérien par exemple, il a été proposé d'interdire les vols intérieurs pour des déplacements où l'écart avec le train n'excédait pas 2h.

D'autres projets se sont réalisés comme pour le gaz naturel véhicule (GNV). A Grenoble, une usine de méthanisation a été lancée il y a trois ans sur la station d'épuration, elle produit aujourd'hui du carburant et une deuxième installation est prévue dans les mois à venir.

Ces projets doivent aussi s'accompagner d'actes par les politiques, il faut que les discours portés soient aussi incarnés. Les changements mis en place de manière opérationnelle sur le terrain nécessitent un changement de pratiques. C'est ici l'articulation entre la contrainte et la participation citoyenne.

David KIMELFELD

Sur la question des modes de transport doux, ce qui préoccupe les citoyens ce n'est pas l'impact sur la qualité de l'air mais plutôt l'impact sur le quotidien. Il faut donner plus d'information aux citoyens et avancer parallèlement sur la transparence des politiques sur la qualité de l'air. Grace à des initiatives numériques comme Airchallenge, tous les citoyens ont désormais accès à la qualité de l'air qu'ils respirent. Il ne faut pas opposer les entreprises, l'économie et l'écologie car ensemble ils produisent des solutions. Il faut avant tout une volonté de changer et montrer que des solutions existent, il faut expérimenter.

Le périphérique de Lyon par exemple est passé de 90km/h à 70km/h, mais on observe une augmentation du trafic de 1%. La nouvelle réglementation est donc contreproductive. Il faut repenser à nouveau et poursuivre les efforts engagés pour voir la ville autrement. Il faut développer les courtes distances. La Métropole est multipolaire et chaque citoyen doit pouvoir avoir accès au travail, au sport, à la culture près de chez lui. C'est tout un système qui doit être repensé.







c) Est-ce que les mesures sont en capacité de faire cette évolution générationnelle sur le climat ? Ce sont les politiques publiques qui influencent les comportements individuels ou l'inverse ?

Pierre DORNIER

L'évolution culturelle va très vite et notamment chez les jeunes. Les signaux d'alertes sont envoyés depuis longtemps, désormais il faut choisir : qui mettons-nous à la tête de nos institutions ? Soit nous restons dans la dynamique qui est la nôtre aujourd'hui et les politiques font offices de « voiture-balais », soit nous mettons à la tête des institutions des personnes qui veulent réellement changer les choses. Les collectivités et les institutions locales ont plus de pouvoir d'agir que le gouvernement, elles doivent être le moteur du changement.

La Fédération européenne pour le transport et l'environnement travaille sur le transport de demain et deux campagnes ont été lancées :

- Sur la pollution de l'air émise par le transport maritime, une analyse a été réalisée cet été. 200 bateaux de croisières sont passés le long des côtes en 2017 et ont émis beaucoup de polluant que l'on retrouve désormais dans l'air. Marseille est la première victime de ce trafic et une solution a été proposée : l'utilisation d'un carburant plus propre et la mise à l'arrêt des bateaux lorsqu'ils font escales dans les ports.
- Sur la pollution de l'air émise par le transport routier, des solutions existent avec la mise en place de zones de faible émission. Paris et Amsterdam ont décidé



d'interdire les véhicules diesel et essence d'ici 2030. A Londres, une zone de très faible émission a été mise en place et on a pu observer en 6 mois une baisse de 31% de la concentration du dioxyde d'azote.

Plusieurs acteurs se mobilisent donc sur cette question majeure et l'amélioration de la qualité de l'air passe aussi par la diminution d'autres polluants.

Marie-Blanche PERSONNAZ

ATMO France poursuit un objectif d'intérêt général : contribuer, aux côtés d'autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif assurant la surveillance de la qualité de l'air et l'évaluation des actions visant à l'améliorer. Les constats sont aujourd'hui dressés selon 13 polluants régit par l'Europe mais d'autres substances sont présentes dans l'air et les pesticides, par exemple, ne sont pas pris en compte. ATMO fait de l'information auprès du grand public et on observe une évolution rapide de la demande et des pratiques sociales. La règlementation est insuffisante car les valeurs autorisées en France sont supérieures aux valeurs recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé. Il y a une perte de confiance visà-vis de l'expertise puisque 90% des habitants dans les agglomérations sont exposés à des valeurs pouvant avoir des conséquences sur la santé. Les niveaux d'actions sont multiples, la qualité de l'air en ville c'est aussi la qualité de l'air des campagnes et des océans, tout le monde doit être mobilisé.

Nous avons trop longtemps été focalisés sur la réparation lorsque l'on évoquait des questions comme le climat ou la santé, il faut désormais miser sur la prévention.

Comptes-rendus

Table ronde 2 : quels leviers individuels pour une meilleure qualité de l'air dans les métropoles sont-ils mobilisables ?

François LAFFORGUE, Avocat Santé Environnement, a fait reconnaître la faute de l'Etat et de collectivités territoriales dans la gestion de la pollution atmosphérique et des pics de pollution

Maud AUFAUVRE, Directrice de l'ADES du Rhône

Malika MADELIN, Enseignante-chercheuse, membre d'AirCitizen

François LAFFORGUE

La pollution ne date pas d'aujourd'hui, en 1983 il y avait déjà des rapports montrant la gravité de la situation. Des actions judiciaires ont commencé à se mettre en place dès les années 2000.

Suite au pic de pollution de décembre 2016, plusieurs victimes ont décidé d'attaquer l'Etat en justice. En 2019, toute une série de décision ont été favorables face à la responsabilité de l'Etat qui n'a pas mis en œuvre des mesures suffisamment efficaces pour respecter les valeurs imposées par l'Europe. La même année, une famille de Villeurbanne a obtenu la carence fautive de l'État.

Ces décisions historiques montrent l'importance du problème et permettent, pour la première fois en France, la reconnaissance de la responsabilité des pouvoirs publics. Ce levier judiciaire est important car il est souvent source d'évolution dans la prise en compte par nos élus de ces éléments majeurs.

Les questions / remarques de la salle :

- D'autres recours ont-ils été faits au niveau national ?

François LAFFORGUE

Plusieurs actions sont possibles et des procédures ont aussi été engagées contre des industriels, des entreprises sidérurgiques mais aussi des services comme la préfecture à l'occasion des pics de pollution par exemple. La responsabilité des politiques peut aussi être engagée si l'action est considérée comme inefficace voir insuffisante.

Les questions / remarques de la salle :

- Peut-on imaginer des actions de groupes, des actions collectives et citoyennes ?

Malika MADELIN

Il semble compliqué d'intervenir à un niveau collectif car cela prendrait des années avant d'arriver à une décision de la cour de cassation. En revanche, il existe d'autres moyens d'actions au niveau citoyen.

Le collectif AirCitizen mène des recherches participatives et citoyennes sur la qualité de l'air en distribuant des micro-capteurs aux habitants des villes afin de récolter des données qui serviront ensuite de levier pour interpeller les



politiques publiques. Ces micro-capteurs sont des outils de sensibilisation car ils permettent une réappropriation de l'espace public et la diffusion de l'information à l'ensemble des citoyens. Le fait de mesurer soit même les données de l'air, c'est agir et être impliqué de manière active dans l'amélioration de la vie quotidienne. L'intérêt scientifique quant à lui, est de repérer les « hot-spot », les points chauds et chargés en substances, afin de mieux comprendre la complexité des cocktails que nous respirons. L'idée ici est de ne pas opposer les mesures individuelles et collectives mais d'intégrer l'ensemble des acteurs et des dispositifs dans une démarche commune.

Maud AUFAUVRE

En lien avec ces recherches scientifiques, d'autres acteurs agissent sur le terrain au plus près des populations. Depuis plus de 80 ans, l'Association Départementale d'Education à la Santé (ADES) sensibilise le grand public sur ces questions et plus particulièrement sur la qualité de l'air intérieur.

En effet, nous passons près de 80% de notre vie dans un espace fermé et c'est cet air qui a un impact direct sur notre santé.

L'ADES est impliquée dans divers programmes régionaux et s'est associée à d'autres associations pour développer un outil ludique sur la santé dans le cadre du nouveau Plan Régional Santé-Environnement (PRSE).

"En effet, nous passons près de 80% de notre vie dans un espace fermé et c'est cet air qui a un impact direct sur notre santé. "

Dans le cadre d'actions de sensibilisation auprès de différents publics, l'ADES informe sur l'impact du mauvais air dans certaines structures prioritaires. Dans le domaine de la petite enfance par exemple, une réglementation a été mise en œuvre et des formations ont été dispensées aux professionnels et aux habitants des quartiers prioritaires. Dans les écoles également, des séances d'informations ont été organisées afin que les élèves puissent agir directement grâce à la mise en place de nouveaux rituels dans les classes, où l'individuel devient alors collectif.

L'ADES intervient sur des actions spécifiques et individuelles avec la mise à disposition d'un conseiller en environnement intérieur habilité par l'ARS qui effectue sur prescription médicale des mesures très précises pour accompagner des personnes souffrants de pathologiques respiratoires.

L'ADES intervient aussi à un niveau collectif grâce à la diffusion de conseils très concrets à mettre en pratique :

- Aérer son intérieur même lors des pics de pollution, créer des courants-d'air 5 à 10 mn par jour ;
- Vérifier les systèmes d'aération, de ventilation, les entretenir et interpeller les copropriétés ;
- Être attentif aux polluants intérieurs : regarder ce que l'on achète, les matériaux, les produits, les cosmétiques...

Il existe des solutions à mettre en œuvre et le courage des responsabilités politiques est aussi proportionnel à la pression citoyenne. Interpeller les politiques, participer au tissu associatif local, participer aux mouvements de rassemblement et agir au quotidien sont autant d'éléments qui permettent d'accélérer le changement.

Les questions / remarques de la salle :

- Quelles sont les victoires actuelles sur le sujet ?

L'utilisation de l'huile de palme dans les carburants est en train de disparaitre et de nouvelles normes sur la construction des véhicules routiers de transports vont être mises en place afin de favoriser la faible consommation des ressources. Les législations locales doivent réglementer ces nouvelles dispositions, les citoyens doivent encore faire pression sur les élus afin de protéger les territoires.

Dans le cadre de la nouvelle « loi mobilité », plusieurs mesures ont été prises dans le sens de la préservation de la qualité de l'air. Les nouveaux modes de travail comme le télétravail et la téléconférence ont été présentés comme des solutions efficaces.

L'information est de plus en plus transparente grâce à l'action des citoyens et des associations. Les données sur la qualité de l'air sont désormais disponibles en temps réel. L'application Airtogo par exemple permet de partir à la recherche de la meilleure qualité de l'air sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes grâce aux données de prévision quotidienne les plus précises de l'observatoire ATMO. Enfin, les chiffres montrent que plusieurs polluants sont en diminution, la mobilisation ainsi que la prise de parole dans l'espace public ont fait de la santé-environnement un véritable enjeu pour les années à venir. La prise de conscience de la nécessité d'un nouvel imaginaire est en cours, la participation citoyenne est aujourd'hui essentielle pour accélérer le processus face à l'urgence.

Comptes-rendus

François BLANCHARDON conclue la matinée en remerciant ous les intervenants et tous les participants aux échanges de la matinée. Il présente ensuite le plaidoyer porté par les élus de la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de France Assos Santé concernant la qualité de l'air :

Santé et qualité de l'air

Avis de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Considérant la densification des concentrations démographiques dans les pôles métropolitains ;

Considérant l'augmentation de l'incidence des maladies chroniques observée dans notre pays depuis de nombreuses années ;

Considérant les enjeux médico-économiques liés aux politiques de prévention et de promotion de la santé;

Considérant les forts liens entre la précarité économique et sociale, l'environnement et la santé ;

Considérant l'effet aggravant du réchauffement climatique sur la dégradation de la qualité de l'air ;

Considérant l'inefficacité de nos politiques à agir efficacement sur la qualité de l'environnement;

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes, Union régionale de 140 associations agréées du système de santé :

- mesure pleinement l'impact d'une mauvaise qualité de l'air sur la santé des personnes ;
- affirme avec force son attachement à la reconquête d'un air et, plus largement, d'un environnement sain ;
- enjoint les élus en responsabilité et les candidats aux échéances futures à :
 - o reconnaître l'état d'urgence des enjeux liés à la dégradation de l'environnement de vie des habitants ;
 - o faire de la préservation de l'environnement une priorité de leurs programmes ;

o associer les citoyens concernés ou les associations qui les représentent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures nécessaires; o prévoir des modalités rigoureuses et transparentes de mesure d'impact des actions menées

Assemblée régionale

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

28 novembre 2019



Le 28 novembre, les associations membres de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes se sont réunies pour la dernière assemblée régionale de l'année qui avait pour ordre du jour :

- 1. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée régionale du 11 avril 2019
- 2. Renouvellement des mandats en CDU
 - a. Le bilan régional en chiffres
 - b. Evaluation partagée de la conduite de la campagne de renouvellements des mandats par l'ARS et de l'accompagnement proposé par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes en vue d'émettre un avis c. A partir du 1 er décembre 2019 : que laccompagnement à la prise de mandat et quelle poursuite de la campagne sur les mandats non pourvus ?

- 3. Orientations stratégiques 2019-2022 : quelle participation des associations adhérentes ?
 - a. Point d'avancement dans l'élaboration des plans d'actions par OS : les actions emblématiques de notre délégation
 - b. Quelle participation des associations adhérentes pour faire réussir nos actions clés ?
- 4. Point sur les services d'accompagnement des usagers : AUPRES et X-Ailes
- 5. Adoption du budget prévisionnel 2020
- 6. Questions diverses

L'assemblée régionale s'est ouverte sur l'intégration de trois nouvelles associations : France Rein 69, UNAFAM 03, CLCV 15. Bienvenue à toutes les trois !







1. Adoption du PV de l'AR du 11/04/2019

Le procès-verbal de l'assemblée régionale du 11 avril 2019 est adopté à l'unanimité. Télécharger le procès-verbal

Comptes-rendus

2. Renouvellement des mandats en CDU

a) Le bilan régional en chiffres

Au 22 novembre 2019, 960 candidatures ont été reçues par l'ARS pour les 1224 mandats à pourvoir.

Sur les 306 établissements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- 7 % des établissements n'ont pas reçu de candidatures,
- ¼ des établissements en ont reçu 4,
- Près de deux établissements sur dix ont reçu 5 candidatures et plus.

Au 26 novembre 2019, 81 % des établissements de la région ont reçu l'arrêté de nomination (250 établissements sur 306).

Parmi ces 250 établissements :

- 6 % n'ont pas de représentants des usagers : 13 établissements dans le Rhône, 1 établissement en Ardèche, 1 établissement dans la Loire et 1 établissement dans le Puy de Dôme,
- 9 % ont 1 seul représentant des usagers : 15 établissements dans le Rhône, 3 dans la Loire, 2 dans l'Ain, 1 établissement en Haute-Loire, Ardèche et Isère.
- 22% des établissements ont deux RU : 18 établissements dans le Rhône, 11 sur le territoire Centre, 9 sur le territoire Sud et territoire Ouest, 8 en Isère,
- 18% des établissements ont trois représentants des usagers,
- 44% des établissements ont 4 représentants des usagers.

Au total se sont 573 bénévoles qui ont été nommés représentants des usagers (certains d'entre eux ayant 2 mandats et plus).

Sur ces 573 bénévoles, ce sont 182 nouveaux RU soit 37 % sur le nombre total de personne ayant candidatés et nommés à ce jour. Cela représente 214 mandats.

b) Evaluation partagée de la conduite de la campagne de renouvellement

Une évaluation sur le renouvellement des mandats a été réalisée par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes afin d'être présenté à l'Agence Régionale de Santé.

55 répondants ont permis de mettre en lumière un certain nombre d'éléments :

- 78.2% des représentants des usagers estiment que le délai de réponse proposé entre l'ouverture des candidatures et leur clôture, soit 3 mois, est ajusté;
- Cependant, 21.8% des représentants des usagers estiment que la période de renouvellement des mandats n'est pas adaptée en raison des vacances estivales et de l'absence de nombreux bénévoles à cette époque de l'année;
- Sur le formulaire, une très grande majorité estime qu'il est simple à remplir, mais quelques personnes ont souligné la longueur de la procédure et la difficulté à rassembler certains éléments, notamment les attestations de formations antérieures ;
- Enfin, sur l'accompagnement de France Assos Santé dans cette procédure, les outils tels que le kit de soutien ou la communication par mail ont été globalement appréciés et utiles.

En complément de ces informations recueillies grâce à l'évaluation partagée diffusée dans le cadre du



renouvellement des mandats, plusieurs points ont aussi été soulignés par les membres de l'assemblée régionale présente ce jour :

- L'ARS doit veiller à s'adresser à toutes les associations y compris les associations qui ne sont pas agréées car tous les bénévoles sont concernés par le renouvellement ou la prise de mandat;
- L'ARS doit être plus transparente sur les règles de nomination et notamment sur le choix entre les titulaires et les suppléants d'un même établissement;
- L'ARS doit être informée des particularités des établissements qui ont fusionné afin d'éclaircir la question du maintien ou du regroupement des différentes CDU;
- L'ARS pourrait proposer des mandats calés sur des années civiles afin de favoriser la cohérence avec certains projets et notamment créer du lien avec les réponses au bilan annuel des RU proposé par France Assos Santé;
- L'ARS pourrait envoyer un courrier informatif aux candidats qui n'ont pas été retenus ;
- France Assos Santé doit développer la formation « et si moi aussi, je devenais RU » car cela permet d'avoir un pré-état des lieux des potentielles forces vives pour ainsi mieux cibler dans les territoires ;
- France Assos Santé doit clarifier son rôle dans les nominations des représentants des usagers : rappeler qu'elle n'a aucune responsabilité dans les décisions prises par l'ARS,
- France Assos Santé pourrait dispenser une formation spécifique pour les représentants des usagers siégeant dans les Centres Hospitaliers et les établissements spécialisés en Santé Mentale ;
- Les établissements ne devraient pas pouvoir envoyer les actes de candidature des candidats à l'ARS. Même si pour 78.2% des répondants c'est l'association qui transmet ces informations, cela concerne tout de même 3.6% des répondants de l'évaluation partagée et peut interroger sur la dimension neutre des nominations.

c) A partir du 1er décembre 2019 : quel accompagnement à la prise de mandat et quelle poursuite de la campagne sur les mandats non pourvus ?

Dans le cadre du renouvellement des mandats des représentants des usagers en CDU, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes souhaite mettre en place un certain nombre d'actions qui vise à :

- Accompagner les représentants des usagers dans leur prise de fonction au sein de la CDU,
- Faire connaître les missions et les services de France Assos Santé (notamment le service formation, les RUnion, l'accompagnement et le soutien des RU),
- Être en conformité avec la norme RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en prévenant de l'utilisation des adresses e-mail des RU et en recueillant leur consentement.

Plusieurs outils seront adressés à l'ensemble des RU, qu'ils soient nouveaux ou non :

- Un modèle de règlement intérieur,
- Le guide (5éme édition) du représentant des usagers du système de santé,
- Le calendrier des formations sur la Région (avec notamment les dates des sessions « RU en avant »),
- La fiche pratique B1 : le représentant des usagers du système de santé,
- La Fiche "Boîte à outils du RU" n° 9 : La population et la santé dans ma région / mon territoire : les données clés.
- La Fiche "Boîte à outils du RU" n° 10 : Présider, ou pas, la Commission des usagers ? Telle est la question !

A partir du 1er décembre 2019 : quelle poursuite de la campagne sur les mandats non pourvus ?

Au terme de la campagne de renouvellement des mandats en CDU, il reste des mandats de RU à pourvoir sur la Région. Afin de trouver des bénévoles prêts à s'engager, nous proposons de mener plusieurs actions.

Plusieurs outils seront adressés à toutes nos associations membres :

- La liste des mandats à pourvoir (1 fois par trimestre),
- Le livrable « sensibilisation à la RU » (en début d'année),
- Le dépliant (national) « Devenir représentant des usagers » (en accompagnement de la liste des mandats à pourvoir).

En complément, plusieurs actions spécifiques cibleront les CDU dites « en danger », c'est-à-dire les établissements n'ayant pas ou qu'un seul RU. Un mail sera adressé aux associations proches géographiquement de l'établissement concerné afin d'attirer leur attention sur la situation.

D'autres actions seront menées en parallèle avec notamment l'organisation de plusieurs journées de formation « Et si moi aussi je devenais RU ? » dans les différents territoires ainsi que la participation des salariés de France Assos Santé aux assemblées générales des associations agréées du système de santé pour présenter la représentation des usagers et mobiliser les bénévoles.

Comptes-rendus

3. Orientations stratégiques 2019-2022 : quelle participation des associations adhérentes ?

Pour rappel, l'Assemblée Régionale du 11 avril 2019 a adopté 5 orientations stratégiques pour les années à venir :

OS 1 : Co-construire et promouvoir des parcours de santé pour chacun

OS 2 : Agir pour garantir à tous une offre de soins accessible, adaptée, innovante et reposant sur un financement solidaire

OS 3: Aider l'usager à devenir acteur de sa santé

OS 4 : Développer et valoriser le rôle des représentants d'usager, des patients-pairs et des aidants

OS 5 organisationnelle : Faire de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes une organisation de plaidoyer performante

a. Point d'avancement dans l'élaboration des plans d'actions par OS : les actions emblématiques de notre délégation

A l'été 2019, nous avons constitué 4 groupes de travail composés des élus du Bureau, des élus du Comité régional, des adhérents et des salariés afin d'aboutir à une proposition de plan d'actions par orientation stratégique. L'objectif de ces journées d'échanges était de produire un plan d'action organisé autour d'une thématique ou d'une action « emblématique » tout en valorisant les projets déjà menés par France Assos Santé.

A la rentrée 2019, 2 réunions ont été organisées par les groupes de travail qui ont ensuite proposés 2 à 4 actions au Bureau puis au Comité régional. Ainsi, de ces discussions sont ressorties 4 actions phares :

- OS 1 : Former les RU à la santé mentale
- OS 2 : Accès au médecin traitant via les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé



- OS 3 : Santé des jeunes

- OS 4 : Trophées des aidants

A la suite de cette sélection, plusieurs étapes viendront préciser chaque action :

- La rédaction des fiches-actions en commençant par les 4 citées ci-dessus,
- La co-rédaction des objectifs, moyens et déroulé en lien avec l'équipe salariée régionale et nationale de France Assos Santé,
- La consultation du siège sur la question des financements,
- L'engagement des discussions avec l'ARS et le Conseil régional sur les différentes propositions.

b. Quelle participation des associations adhérentes pour faire réussir nos actions clés ?

Parmi les actions identifiées, quelle peut être l'implication des associations adhérentes dans la mise en œuvre ?

- OS 1 : Créer un « observatoire régional » des parcours des usagers

Cette action contribue à l'amélioration du système de santé à travers la création d'un observatoire régional des parcours des usagers pour pouvoir poser un diagnostic et proposer des ressources adaptées. Cette action peut s'appuyer sur le tissu partenarial d'acteurs mobilisés par le service AUPRES pour documenter les ruptures de parcours.

L'Assemblée Régionale juge cette démarche particulièrement intéressante car cet observatoire régional pourrait être un levier supplémentaire afin de rendre visible les préoccupations concrètes des acteurs mobilisés sur le terrain. Le Projet Régional de Santé (PRS) montre un certain nombre de disparités transfrontalières, cette collaboration pourrait ainsi faire remonter des éléments qui viendraient enrichir les réflexions de France Assos Santé pour proposer des actions adaptées.

Il est nécessaire que chaque collège se retrouve dans les orientations stratégiques et s'associe à la démarche, en faisant à la fois remonter les problématiques liées à chaque champ associatif mais aussi au mandat du représentant des usagers pour compléter l'observatoire. La transversalité de cet outil serait un véritable support pour les autres projets de France Assos Santé qui agit sur plusieurs fronts mais la capacité et les modalités pour le renseigner sont tout de même interrogées

- OS 2 : Accès au médecin traitant via les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Cette action cristallise plusieurs interrogations sur le niveau d'implication des associations du territoire sur la question des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé ainsi que sur le rôle des représentants des usagers. Plusieurs portes d'entrées sont possibles : prévention, amélioration de la qualité des soins, organisation des parcours... Quelle peut-être la contribution des associations du territoire sur ces travaux ?

La question de l'accès aux soins et notamment, l'accès à un médecin traitant interroge plus particulièrement la priorité à donner à cette action. La place des représentants des usagers est ici très importante pour défendre les usagers.

- OS 4 : Trophées des aidants

Il s'agit d'une action innovante qui demande à être cadrée de façon très précise afin de ne pas mettre en concurrence les aidants mais bien de valoriser les initiatives extérieures. L'idée ici n'est pas de récompenser l'individuel mais bien de valoriser les associations qui ont mis en place des actions en faveur des aidants.

Il faudra être vigilant sur les autres projets réalisés ou en cours afin de ne pas être redondant dans les propositions. Il existe déjà beaucoup d'actions réalisées en direction des aidants.

Il faut travailler de manière transversale, il y a régulièrement des appels à projet de l'ARS qui peuvent enrichir nos réflexions. S'intéresser à ce qui a été fait, ce qui existe déjà et ce qui est en cours nous permet aussi une meilleure cohérence entre nos actions et ce qui est déployé sur le territoire.

4. Point sur les services d'accompagnement des usagers : AUPRES et X-Ailes

France Assos Santé annonce la fermeture du service AUPRES [plus d'information sur cette fermeture en p. 25 de ce Bul d'infol

Le service X-Ailes continue de fonctionner et de se développer grâce à la mise en place de nouveaux ateliers collectifs à destination des usagers.

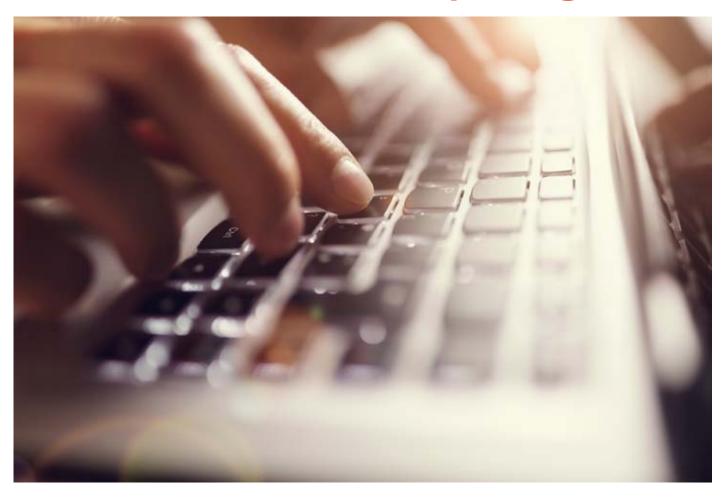




5. Adoption du budget prévisionnel 2020

Le budget prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité.

2019 : je crée mon dossier médical partagé





DMP, Genèse du projet

Lancé par la loi du 13 août 2004, le DMP, qui signifiait initialement dossier médical personnel, a connu bien des rebondissements

sous la tutelle de ministre différent. Alors que sa sortie était programmée en 2007, le projet est revu et réorienté suite à une sévère mission d'audit. Une première version nationale est finalement créée en 2010 mais le dispositif peine à s'implanter. Sur l'objectif d'un million de DMP ouverts fin 2013, seul 158 000 sont créés en juillet 2012. Le projet est suspendu avant de revenir à la faveur de la loi de santé de 2016. Son déploiement est alors confié à l'assurance maladie et il devient le dossier médical partagé. Il est officiellement lancé à l'automne 2018 après une phase test dans 9 départements. D'après un

communiqué du ministère, ce sont 5 millions de DMP qui ont été ouverts en avril 2019.

Parmi les éléments bloquants du projet, la protection des données a toujours été au cœur des débats. Le DMP contient de nombreuses informations personnelles, sensibles, parfois classées sous le secret médical. Chaque dossier médical devant être inviolable – protégé contre tout risque d'intrusion lors de son stockage et de son transfert –, l'hébergeur chargé de la conservation des DMP doit contrôler la sécurité et la confidentialité des données et des documents hébergés. Il donnera l'accès en écriture ou en lecture au dossier, conformément aux droits d'accès que lui précisera le patient.

Par ailleurs, le DMP a été conçu pour que ce soit le patient qui décide et gère qui (quel professionnel) a accès à quoi (quelle(s) information(s)) et non l'inverse. Le patient peut également ajouter lui-même des informations médicales au sein de son dossier.

Le DMP peut contenir:

- Votre historique des soins des 24 derniers mois, alimenté par l'Assurance maladie
- Vos pathologies et allergies
- Vos traitements médicamenteux
- Vos comptes rendus d'hospitalisation
- Vos résultats d'examens (radios, analyses biologiques, etc...)
- Votre personne de confiance ou les personnes à prévenir en cas d'urgence que vous indiquerez

Des perspectives nouvelles arrivent régulièrement et prochainement pour enrichir l'utilisation du DMP. Parmi elles, la possibilité pour la médecine de travail et les laboratoires d'analyse à s'y connecter pour l'alimenter.

Enfin, au 1er janvier 2021, l'ouverture du DMP sera généralisée : un courrier sera envoyé à tous les assurés sociaux pour les informer de cette ouverture. Il sera alors possible d'envoyer un courrier à l'Assurance Maladie pour refuser l'ouverture de son DMP.

Promotion du DMP : bilan des actions menées par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Journée Européenne de vos Droits en Santé

La délégation Auvergne-Rhône-Alpes de France Assos Santé a décidé fin 2018 de promouvoir massivement la création du DMP à travers l'événement de la Journée Européenne de vos Droits en Santé (JEDS), événement régional installé sur la région depuis 2011 et mobilisant 200 structures chaque année.

A cette occasion, les CPAM des 12 départements ont été rencontrées afin de nouer un partenariat avec chacune d'elle et les associer aux événements locaux mis en place lors de la JEDS. Les 12 CPAM ont accepté de participer, mobilisant pour chacune des agents qui ont animé des points d'information avec ouverture de DMP en direct lors des événements.

Ce sont ainsi plus de 60 interventions

qui ont eu lieu sur toute la région pour 200 structures participantes. S'il est difficile de savoir combien de DMP ont été ouverts lors de la JEDS, les retours de plusieurs structures ayant eu une intervention de la CPAM nous ont permis de comptabiliser 1068 DMP ouverts lors de cet événement et environ 3011 personnes sensibilisées au DMP par les agents de la CPAM directement. Au total, 67% des 200 structures

participantes ont choisi de mettre en valeur le thème du DMP (avec ou sans intervention de la CPAM) ce qui, au regard du nombre total de personnes sensibilisées à l'occasion de la JEDS, nous permet d'annoncer environ 6400 personnes informés sur l'existence du DMP.



A u t r e s événements

La rencontre des CPAM dans le cadre de la JEDS a permis de nouer des partenariats durables qui ont donné lieu à d'autres interventions sur le DMP à l'occasion d'événements ou de réunions.

Est (Isère, Savoie et Haute-Savoie)

Participation de la CPAM à 2 RU-nions (1 en Savoie et 1 en Haute-Savoie) et présentation par la chargée de mission du territoire Est de la délégation du DMP pour la RU-nion de l'Isère

Sud (Ardèche et Drôme)

Participation de la CPAM à 1 RU-nion en Ardèche

Ouest (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme)

La chargée de mission du territoire
Ouest de la délégation a distribué
systématiquement les supports sur
le DMP de France Assos Santé lors
de chacune des RU-nions, des
événements liés à l'exposition
sur les droits en santé ou lors de
ses participations à des forums.

Centre (Ain, Loire et Rhône)

La CPAM du Rhône a participé à la conférence-débat du 11 avril sur le thème de la santé numérique en animant un stand à l'accueil de l'événement.

Au total, tout événement confondu, on comptabilise :

- 65 interventions (dont 63 menées par les CPAM) pour promouvoir le DMP à l'occasion d'événements organisés par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Environ 3500 dépliants DMP créés par France Assos Santé distribués

Comité de suivi du déploiement du DMP

En parallèle des activités de promotion mené par la délégation, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes s'est également investi au sein des comités de suivi du déploiement du DMP, au niveau départemental et régional. Ces comités, organisés par la CPAM, sont l'occasion de présenter l'état à l'instant T du déploiement du DMP sur les territoires et, notamment, le nombre d'ouverture de dossiers, les acteurs qui les ont ouverts et le nombre de dossier ayant du contenu.

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes s'attache lors de ces échanges à différentes questions :

- comment s'assurer que les DMP ouverts le sont aussi pour ceux qui en ont le plus besoin ? Sur ce point, à ce jour la CPAM ne communique aucun chiffre.
- combien de personnes utilisent vraiment leur DMP? Au-delà de quelques informations qui peuvent y figurer, l'objectif est véritablement de mesurer les DMP qui sont régulièrement alimenter et/ou consulter.

Télécharger le dépliant sur le DMP Regarder la vidéo sur le DMP



3 questions à Féreuze Aziza, Chargée de mission assurance maladie chez France Assos Santé

Les associations de patients ont-elles été consultées lors de la refonte du DMP ?

Oui, car il était nécessaire que les patients soient pleinement acteurs de la gestion de leur dossier médical partagé. Les patients ont accès à toutes les informations de leur dossier et gardent le contrôle sur leur gestion. Seules quelques informations sensibles peuvent être masquées par les professionnels de santé pour un certain temps, lorsque ces informations nécessitent un

accompagnement, comme dans le cas d'un document qui montrerait les signes d'une maladie grave et pour laquelle il est indispensable de voir un médecin qui explique le diagnostic avant que le patient puisse en prendre connaissance.

Quelles ont été les actions de France Assos Santé pour faire connaître le DMP en 2019 ?

France Assos Santé s'est engagée pour communiquer de manière simple et pédagogique sur l'intérêt d'ouvrir un DMP, avec la création d'une brochure « Pourquoi créer son DMP », distribué à 250.000 exemplaires à l'ensemble du réseau associatif, sur tout le territoire, et également dans des structures de soins de ville et en établissement. Par ailleurs 3 vidéos tutoriel pédagogiques montrant étape par étape comment créer son DMP, comment se connecter pour la première fois et comment utiliser son DMP rubrique par rubrique ont été créées. Enfin, la quasi-totalité des délégations régionales ont mené des actions d'informations sur le DMP au cours de différents évènements et en partenariat avec différents acteurs concernés (Assurance maladie, établissements de santé, ARS, etc.)

Quels sont les projets pour 2020 ?

France Assos Santé est en lien avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie pour faire remonter toutes les difficultés rencontrées par les usagers mais aussi les propositions d'amélioration. Nous avions notamment fortement alerté sur la difficulté concernant l'alimentation du DMP par les professionnels de santé et suggéré de faire intervenir les délégués de l'Assurance maladie pour les accompagner dans l'appréhension de cet outil. L'Assurance Maladie s'est saisie de cette demande et a mis en œuvre différentes actions dont la sollicitation des délégués de l'Assurance Maladie, et nous constatons une progression dans ce domaine, même si cela reste insuffisant. Nous poursuivrons donc ce travail de lien avec la Caisse Nationale tout au long de l'année 2020 ainsi que des interventions quand nous sommes sollicités par nos associations membres ou des partenaires.



Clôture du service régional AUPRES

Depuis sa création, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes, union de 140 associations d'usagers de santé, soutient avec force l'idée que les personnes concernées doivent être étroitement associés à la construction de leurs parcours. Pour dépasser la déclaration d'intention, la délégation a fait le choix, dès 2011, d'expérimenter le développement du pouvoir d'agir des personnes à travers le métier de référent parcours de santé.

D'abord dans un format départemental durant l'expérimentation TANDEM, menée avec le soutien de l'ARS et avec les partenaires de l'AFM Téléthon, qui nous permettent d'élargir leur méthode d'accompagnement à l'ensemble des profils d'usagers. Trois années durant lesquelles nous construisons des outils, élaborons des méthodes et contribuons à développer le métier de référent parcours de santé. Le rayonnement des résultats de cette expérimentation dépasse largement les frontières de notre région et nous permet de valoriser nos actions dans de nombreux contextes.

En 2017, confortées par les résultats positifs d'une évaluation universitaire externe, l'Agence régionale de santé ARA et la Région soutiennent le déploiement du service à un échelon régional : c'est ainsi qu'est créé le service AUPRES.

Depuis lors, une équipe de 2 professionnelles répond à l'ensemble des demandes des usagers de la région. Près de 900 personnes ont bénéficié du soutien et des accompagnements en présentiel des dans domaines aussi variés que l'accès aux droits, la vie sociale, l'emploi ou le logement adaptés... Ces accompagnements nous ont conduits à rencontrer puis mobiliser un réseau de plus de 200 partenaires (associations, collectivités, structures sociales, sanitaires, professionnels de santé...). Le service a affiné et stabilisé les méthodes et outils éprouvés lors du projet initial TANDEM, toujours dans une approche éthique exigeante à l'égard des usagers et de leurs proches comme des acteurs de santé des territoires.

Malgré la pertinence et l'efficacité mesurées et reconnues par l'ensemble des acteurs, nous ne sommes pas parvenus à identifier de pistes de financements suffisamment importantes et durables pour permettre la poursuite du service au-delà du 31 décembre 2019 ce qui nous contraint à acter la fermeture du service (les demandes d'usagers seront accueillies et traitées jusqu'au vendredi 20 décembre 17h).

Alors que les besoins de médiation en santé se font de plus en plus pressants et que Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé a affirmé sa vigilance à ce propos, nos élus regrettent profondément la disparition de ce service interassociatif, d'accès gratuit et inconditionnel, apportant une réponse humaine, individualisée et contextualisée à tous les habitants de la région. Nous sommes convaincus qu'à notre modeste mesure, nous avons contribué à prévenir des ruptures, fluidifier les parcours... en renforçant le pouvoir d'agir des personnes.

Nous remercions nos financeurs, l'Agence régionale de santé ainsi que la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour leur soutien durant la phase pilote d'AUPRES.

Merci à l'équipe du service (Laurie PERROD et Pauline SONTAG) plus largement, à toutes celles et ceux dans l'équipe de la délégation qui ont contribué à rendre effectif ce service et qui, jusqu'au bout, ont fait preuve d'un engagement sans faille, dans un état d'esprit, malgré l'incertitude, qui force l'admiration. A nos élus engagés dans le projet, Bernadette DEVICTOR, Roger PICARD, toute notre reconnaissance.

Merci à nos amis et partenaires du service régional de l'AFM Téléthon (Eric BAUDET, Olivier GROZEL, Gersende JEROME) qui nous ont partagé leur précieux savoir-faire.

Enfin, merci à vous qui nous avez fait confiance en orientant les usagers vers le service... ou en nous aidant à identifier les solutions de proximité adaptées aux demandes exprimées par les personnes.

Vous l'avez compris, cette clôture ne signe pour autant pas la fin de nos liens, bien au contraire : X-ailes, plaidoyer, formation, conférences-débat, Journée européenne de vos droits en santé, exposition itinérante... comptez sur nous pour continuer à vous associer à nos projets!

Journée régionale d'échanges sur le Projet des Usagers

Mardi 15 octobre 2019



Le 15 octobre dernier, 75 acteurs de santé, représentants des usagers et professionnels de santé, se sont retrouvés au Centre hospitalier St Jean de Dieu pour échanger sur le projet des usagers.

Au programme de la journée :

- Le projet des usagers : ce que c'est, ce que ce n'est pas
- Quelques exemples de projets des usagers en cours
- Comment travailler ensemble : RU, PCRU et acteurs associatifs ?

Avec un taux de satisfaction de plus de 92 %, on peut affirmer le succès de cette rencontre!

Merci à tous les participants pour les échanges, riches, tout au long de la journée

Programme

Représentant des usagers, professionnel ou acteur associatif impliqué dans un établissement de soins, j'ai entendu parler du dispositif de projet des usagers créé par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016.

Je m'interroge sur cette démarche collective : en quoi cela consiste-t-il ? comment et pourquoi la mettre en œuvre ? quelle est la place de chacun ?

Autant de questions auxquelles nous vous proposons de réfléchir ensemble au cours d'une journée thématique régionale

CE DONT NOUS PARLERONS

- Le projet des usagers : ce que c'est, ce que ce n'est pas
- Quelques exemples de projets des usagers en cours
- Comment travailler ensemble : RU, PCRU et acteurs associatifs ?

9h30 - Accueil café & choix des ateliers

10h00 - Ouverture institutionnelle

Antoine GINI, Directeur délégué support et démocratie sanitaire à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

10h20 - Le Projet des usagers : préalables et définition

Cynthia Boutaricq, Chargée de mission formation et soutien au réseau à France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

10h45 - Présentation de quelques projets des usagers en cours

Hospices Civiles de Lyon

Par Michel Sabouret, Représentant des usagers

• Centre Hospitalier Alpes Léman

Par Jan-Marc Charrel, Représentant des usagers

- Centre de soins de suite et de réadaptation MGEN Evian
 - Par Elisabeth Cabotte, Représentante des usagers et Séverine De Vulpillières, Cadre social
- Centre Hospitalier de Montélimar

Par Marie-Catherine Time, Représentante des usagers

11h30 - Echanges avec la salle

12h30 - Les acteurs du projet des usagers : qui sommes-nous ?

Animé par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

13h00 - Repas

14h00 - Ateliers en 4 groupes

Chaque groupe travaille deux thématiques parmi :

- Comment initier / mobiliser autour d'un projet des usagers ?
- Comment faire vivre un projet des usagers et l'évaluer ?
- Comment communiquer / valoriser un projet des usagers ?
- Quelle place pour chacun dans un projet des usagers ?

15h30 - Restitution en plénière

16h15 - Conclusion et ouverture

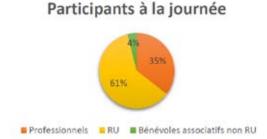
François BLANCHARDON, Président de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Eléments d'évaluation de la journée

Participation

76 personnes ont participé à cet événement :

- 27 professionnels
- 46 représentants des usagers
- 3 bénévoles associatifs non RU



Satisfaction

La satisfaction a été évalué par le biais d'un questionnaire remis en fin de journée. 46 personnes y ont répondu, soit plus de 60% des participants, selon une répartition cohérente (59% de RU, 39% de professionnels et 2% de bénévoles non RU).

85% des participants indiquent que la journée a pleinement répondu à leurs attentes.



Les pistes d'amélioration évoquées par les participants sont :

- Répartir les ateliers dans des salles distinctes et faire des groupes plus petits pour faciliter les échanges
- Diffuser davantage d'outils (fiches projets, diaporama...)
- Privilégier la présentation de projets des usagers

Ce que les participants attendaient de cette journée

Les attentes des étaient participants concentrées sur la connaissance des acteurs et les modalités de mise en oeuvre du projet des usagers et la présentation d'exemples concrets de projets des usagers.



Intentions d'actions suite à cette journée d'échanges

Intentions d'actions suite à la journée d'échanges 14 12 10 8 6 4 2 travailler les travailler le PU rendre compte étudier la rien mettre en poursulvre ce de la journée faisabilité d'un préalables à un en CDU œuvre un PU qui est en PU PU cours

Suite à cette journée :

- 16 personnes expriment vouloir travailler l'amont du projet des usagers : étude de faisabilité (notamment pour les professionnels) et /ou préalables nécessaire au projet des usagers (essentiellement chez les représentants des usagers) - 13 personnes (sur les 46 répondants) souhaitent mettre en oeuvre un projet des usagers.

Enquête BVA pour France Assos Santé : notre système de santé de plus en plus malade !



France Assos Santé publie ce jour en exclusivité dans le JDD les résultats d'une enquête sur les difficultés d'accès aux soins rencontrées par des millions de Français. Entre barrières économiques et inégalités territoriales de santé, cette enquête BVA confirme nos remontées de terrain : un système de santé à plusieurs vitesses et un accès aux soins de plus en plus dégradé. Avec des conséquences directes sur la santé des personnes concernées. En première ligne, les personnes en situation de handicap, précaires ou malades chroniques cumulent les difficultés.

Deux Français sur trois (63%) ont déjà dû reporter ou renoncer à des soins, pour raisons financières ou faute de médecins disponibles. C'est le premier enseignement de cette enquête : les difficultés d'accès aux soins touchent tous les Français, quels que soient leur âge, leur situation économique ou leur lieu de vie. 49% des répondants déclarent avoir dû renoncer ou reporter des soins en raison du manque de médecins disponibles, tandis que 45% font part de difficultés financières (impossibilité d'avancer les

frais ou restes à charges trop élevés). Des renoncements qui touchent en particulier les malades chroniques (67%) et les personnes en situation de handicap (77%).

Un impact potentiellement grave sur la santé et la qualité de vie des personnes. Ces renoncements aux soins ne sont évidemment pas sans conséquences. Au-delà de l'impact sur la qualité de vie (angoisse et anxiété pour 43% des répondants), ils entrainent une augmentation

Actualités

des symptômes dans un cas sur 3, et aboutissent une prise en charge urgente dans 12% des cas (complications, hospitalisation).

Un report fréquent vers des services d'urgences déjà surchargés. Lors des 24 derniers mois, 17% des Français déclarent avoir dû se rendre aux urgences faute de médecin disponible. Un taux qui grimpe à 24% chez les malades chroniques, et à 31% parmi les personnes en situation de handicap

Des barrières financières de plus en plus marquées, qui entérine un système de santé à plusieurs vitesses. Cette enquête le montre : de plus en plus de Français n'ont tout simplement plus les moyens de se soigner correctement. En raison notamment de la désertification médicale, les dépassements d'honoraires qui devraient rester l'exception deviennent la règle : 67% des Français y sont confrontés « au moins de temps en temps » (75% en Ilede-France), et même « souvent » pour un français sur trois. Un quart (24%) des bénéficiaires de la CMU ou de l'ACS se sont vus refuser un rdv en raison de leur statut, et 58% des répondants considèrent que leur reste à charge a augmenté ces dernières années.

Des temps d'attente de plus en plus longs pour obtenir un RDV chez un spécialiste, même en cas d'apparition ou d'aggravation des symptômes. Ces délais d'obtention de RDV dépassent les 3 mois pour une part non négligeable des répondants. Dans 39% des cas pour un RDV ophtalmo, dans 26% des cas pour un rdv dermato, et pour 13% des femmes nécessitant un RDV gynéco.

Les personnes en situation de handicap cumulent les difficultés. Cumulant difficultés de mobilité et précarité financière, les personnes en situation de handicap sont les grandes perdantes de l'accès aux soins : davantage de renoncement aux soins (77%), davantage de conséquences sur leur santé (79%), d'avantage de report vers les urgences (31%). Juste derrière, les malades chroniques et personnes à faible revenus paient aussi les frais de ce système de santé à bout de souffle.

France Assos Santé fait part de ses plus vives inquiétudes quant à cette dégradation rapide et continue de l'accès aux soins dans notre pays. Nous appelons le gouvernement à agir vite et à agir fort. Il faut de toute urgence :

Prendre des mesures fermes pour encadrer ces dépassements d'honoraires généralisés,

Développer l'offre de soins de proximité et de premier recours, en généralisant notamment les maisons médicales de garde,

Mieux informer les citoyens sur l'offre existante et sur leurs droits en tant qu'usagers du système de santé,

Réguler l'installation des médecins, afin de mieux répartir l'offre de soins sur le territoire.

Les résultats de notre enquête en intégralité ci-dessous :



France Assos Santé (Auvergne-Rhône-Alpes)? Une voix pour tou-te-s!

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes regroupe plus de 140 associations et représentations d'associations d'usagers de la santé, plus fortes ensemble pour promouvoir la solidarité et la qualité du système de santé en Auvergne-Rhône-Alpes.

ACTE Auvergne - ADAPEI Ain - ADAPEI Ardèché - ADAPEI Drôme - ADAPEI Loire - ADASIR - ADMD Auvergne-Rhône-Alpes - AFA - AFADB - AFAF - AFAU - AFD 63-03 - AFD Ain - AFD AURA - AFD Drôme-Ardèche - AFD Isère - AFD Savoie - AFD Haute-Savoie - AFDOC Allier - AFDOC Ain-Rhône - AFDOC Haute-Savoie - AFDOC Isère - AFDOC Loire-Haute Loire - AFM Téléthon Auvergne-Rhône-Alpes - AFPric-Auvergne-Rhône-Alpes - AFS Délégation Auvergne-Rhône-Alpes - AFTC 74 - AFTOC - AIDES ARA - ALCOOL ASSISTANCE Ardèche - ALCOOL ASSISTANCE Haute-Savoie - ALCOOL ASSISTANCE Loire - ALCOOL ASSISTANCE Rhône-Alpes -Alcool Ecoute Joie et Santé de l'Ain - AMR - APAJH de l'Ain - APF - France Handicap - APF - France Handicap territoire 26-07 - A(P) FDP - ASDA - ASTUCE - ATD QM - Autistes dans la cité - AVIAM Auvergne-Rhône-Alpes - CDAFAL Ain - CDAFAL Ardèche - CDAFAL Loire - CLCV Aurillac - CLCV 07-26 - CLCV Union Régionale AURA - CLCV Puy-de-Dôme - CONTACT Rhône - CRAFAL Rhône-Alpes -CLI - FAF AUVERGNE GAIPAR - Familles Rurales 43 - FNAP PSY - FNAR Rhône-Alpes - FNATH 63 & 15 - France ALZHEIMER Drôme - France ALZHEIMER Isère - France ALZHEIMER Loire - France ALZHEIMER Puy de Dôme - France ALZHEIMER Rhône - France ALZHEIMER Savoie - FRANCE PARKINSON Auvergne-Rhône-Alpes - France Rein Auvergne - France Rein Drôme-Ardèche - France Rein Rhône - France Rein Rhône-Alpes - France Rein Savoie - France Rein Haute-Savoie - GMFD 15 - GMFD 63 - GMFD 73 - HORI-ZON 73 - IAS Loire Haute Loire - IAS Nord Dauphiné - JALMALV Léman Mont Blanc - JALMALV Rhône - JALMALV Vienne - LA CAUSE DES PARENTS - LÉ LIEN - LNCC Ain - LNCC Ardèche - LNCC Drôme - LNCC Isère - LNCC Loire - LNCC Rhône - LNCC Savoie - MVRA - ORGECO Isère - OSE - OXY-GEM Isère - Pèse-Plume 01 - PHENIX - RAPSODIE - UDAF Allier - UDAF Cantal - UDAF Loire - UDAF Rhône - UDAF Ain - UDAF Ardèche - UDAF Drôme - UDAF Isère - UDAF Haute-Loire - UDAF Puy-de-Dôme - UDAF Savoie - UDAF Haute-Savoie - UDAPEI Haute-Savoie - UDAPEI Savoie - UFC Que Choisir Bourgoin-Jallieu - UFC Que Choisir Aix-les-Bains - UFC Que Choisir Albertville - UFC Que Choisir de l'Ain - UFC Que Choisir Grenoble - UFC QUE Choisir Rhône Alpes - UFC-Que Choisir Auvergne - UFC-Que Choisir de la Drôme - UFC-Que Choisir de la Haute-Loire - UFC-Que Choisir Chambéry - UFC-Que Choisir de l'Ardèche - UFC-Que Choisir de Vienne et sa région - UFC-Que Choisir Clermont-Ferrand - UFC-Que Choisir Montluçon - UFC-Que Choisir Moulins - UFC-Que Choisir du Rhône/Lyon - Métropole - UNAFAM Puy-de-Dôme - UNAFAM Allier - UNAFAM Ain - UNA-FAM Ardèche - UNAFAM Drôme - UNAFAM Auvergne-Rhône-Alpes - UNAFAM Haute-Savoie - UNAFAM Isère - UNAFAM Loire - UNAFAM Rhône - UNAFAM Savoie - UNAFAM Haute-Loire - UNAPEI Auvergne-Rhône-Alpes - URAF AURA - URCSF Auvergne-Rhône-Alpes - VMEH Haute-Loire - VMEH Rhône - VMEH Haute-Savoie - VMEH Loire

Réalisé grâce au soutien de :







